



## Règlement intérieur

- 1) Pour accéder au vestiaire, les sandales piscine sont obligatoires, sandales utilisées uniquement pour la piscine. Il est donc interdit de pénétrer chaussé dans le vestiaire et sur la plage.
- 2) Il est essentiel d'avoir une hygiène rigoureuse, c'est pour cela que la douche savonneuse est obligatoire AVANT la séance, pour garantir à chacun-e une qualité d'eau irréprochable. Le bonnet de bain est obligatoire pour toutes les séances, dès qu'il y a immersion dans l'eau. Les baigneurs ne doivent pas utiliser les pédiluves à d'autres fins que celles pour lesquelles ils sont conçus.
- 3) Il est interdit de courir sur les plages et de plonger dans le bassin.
- 4) Il est interdit de manger, fumer ou de mâcher du chewing-gum dans l'enceinte de l'établissement (vestiaire et bassin).
- 5) Le public, visiteurs et accompagnateurs ne sont pas autorisés dans l'enceinte de l'établissement. Les accompagnateurs ont la possibilité de patienter sur le parking.
  
- 6) Pour bénéficier des activités, vous devez présenter un certificat médical d'aptitude délivré par votre médecin.
- 7) Le règlement des activités est dû lors de l'inscription, avant le début de la première séance quel que soit la formule choisie. Votre engagement est non résiliable. Aucun remboursement ne pourra être effectué, même sur présentation d'un certificat médical.
- 8) Les horaires de tous les cours doivent être respectés pour le bon fonctionnement de la piscine.
- 9) En cas d'absence, la séance doit être récupérée dans la formule en cours. La date de fin d'abonnement ne sera en aucun cas modifiable. Le rattrapage d'un cours reste exceptionnel. Il sera effectué dans la mesure des places disponibles. A partir de 3 absences consécutives, il ne pourra être envisagé qu'un seul rattrapage. Toute absence lors d'un rattrapage et quel qu'en soit le motif fera définitivement perdre la séance.
  
- 10) Pour l'activité bébés-nageurs l'enfant demeure sous la garde du parent accompagnateur. Le médecin devra vous délivrer le certificat pour l'activité « bébé-nageur » de votre enfant et les premiers vaccins devront être à jour.
  
- 11) Les cours d'apprentissage enfants ainsi que le jardin aquatique auront lieu sans la présence des parents.
  
- 12) Des chaussons d'eau sont fortement conseillés pour l'activité « Aqua V.A.S.T ».
  
- 13) « Au Cours d'Eau » décline toute responsabilité concernant les objets perdus ou volés dans l'établissement.

**Pour le bien-être et la sécurité de tous,  
le règlement intérieur devra être respecté.**